

Négociation Annuelle Obligatoire 2023

Réunion du 5 juillet 2023...



SNAP Intervention de la DG sur la réunion du 5 juillet

Les organisations syndicales ont remis à la DG la pétition pour l'augmentation générale des salaires signée par près de 20.000 agents.

Si vous ne l'avez pas encore fait, cliquez [ICI](#) pour signer la pétition.

Le DGA RH a ouvert la séance en soulignant qu'à ce stade, les arbitrages des tutelles ne sont pas encore terminés.

Il n'a donc pas les réponses du Ministère et n'est pas en capacité de négocier quelque chose à cette réunion mais le DGA RH souligne qu'à un moment, il y aura sûrement une enveloppe permettant de discuter mais pas avant la réunion du 29 août 2023.

Ce qui semble acté, souligne le DGA RH, c'est qu'on aura bien un budget pour l'augmentation générale des salaires. Mais nous ne l'avons pas encore. Ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'augmentation générale de salaire.

Par ailleurs, il a annoncé que le budget pour augmenter les tickets restaurant à la valeur fiscale butoir était de 9.000.000€. Qu'il pouvait disposer de ce budget mais qu'il attendrait les discussions du 29 août 2023 pour l'appliquer.

Suite à l'interpellation du SNAP, le DGA RH a annoncé qu'il mettait à l'étude la possibilité de prendre une décision unilatérale de revalorisation des tickets restaurant dès juillet.

Le DGA RH a rappelé les mesures de revalorisation qui s'appliqueront aux agents publics de Pôle emploi :

- Le point d'indice revalorisé de 1,5 % à partir du 1^{er} juillet 2023 qui passe de **4,85€ à 4,92€**.
- Des points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts de **367 à 418**.

Cette attribution de points supplémentaires – jusqu'à 9 points, soit une augmentation de **44 € bruts par mois** – permet de relever la rémunération des agents fonctionnaires positionnés sur les premiers échelons des grades de la catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B, ainsi que des agents contractuels rémunérés en référence à ces indices (statut 2003).

- L'attribution de 5 points d'indice majoré à compter du 1^{er} janvier 2024 pour tous les agents publics, soit une augmentation mensuelle brute de près de **25€**.

L'intervention du SNAP

Le **SNAP** a souligné que l'absence d'annonce d'augmentation générale des salaires aux agents avant l'été était inacceptable :

SNAP La perte de pouvoir d'achat des agents est très importante. Sur certains territoires, elles plongent les agents dans des difficultés financières insupportables pour assumer leurs charges du fait du coût de la vie élevé.

SNAP Les salaires mensuels de certains niveaux ne sont mêmes plus au SMIC et la question de la compétitivité des salaires se pose sur le marché du travail compte tenu de nos niveaux de recrutement. Les offres d'emploi sont réajustées sur certains emplois qui démarrent à des niveaux supérieurs au niveau d'entrée des agents en place.

Nous constatons un phénomène de désintérêt des CDD pour bénéficier d'un CDI, une recrudescence des demandes de congé sans solde, une augmentation des démissions, des demandes de cumul d'activité pour bénéficier d'un revenu complémentaire.

A cela, s'ajoutent les mesures pour les bas niveaux de salaires type Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (Gipa) pour les agents publics appliqués automatiquement aux agents concernés, prime d'activité pour tous les agents en deçà d'un plafond de salaire mensuel, ce qui démontre bien l'insuffisance des salaires dans notre institution.

SNAP Le gouvernement a invité les branches à négocier des revalorisations salariales et ne s'impose pas la même obligation !

SNAP Le **SNAP** a demandé à ce que le passage des tickets restaurant à 11,52€ (valeur fiscale butoir URSSAF) fasse l'objet d'une décision unilatérale de la direction de sorte qu'elle s'applique dès juillet 2023.

Pour prendre connaissance de nos revendications NAO 2023, cliquez [ICI](#)

SNAP

PROCHE, ACTIF, humain !

Syndicat SNAP – 38 rue des Frères Flavien 75020 PARIS
syndicat.snap@pole-emploi.fr
www.snap-pole-emploi.com

Scannez-moi pour adhérer

